



**LA COOPERATION MILITAIRE ENTRE LA FRANCE
ET L'AFRIQUE DE L'OUEST : QUELLES RELATIONS
DANS L'AVENIR ?**

Mémoire de géopolitique

Du commandant John KUSEH (Armée de Terre du Ghana)

Dans le cadre de l'étude dirigée

"Géopolitique de la France"

Sous la direction de : Monsieur Christophe REVEILLARD

Professeur à l'Université Paris IV

Avril 2005

LA COOPERATION MILITAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE DE L'OUEST : QUELLES RELATIONS DANS L'AVENIR ?

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE

1. LE DISPOSITIF MILITAIRE FRANÇAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST

- 1.1 Les accords bilatéraux**
- 1.2 Les composantes et le personnel**
- 1.3 Les institutions et programmes français**

DEUXIEME PARTIE

2. L'EVOLUTION DE LA COOPERATION A LA FIN DE LA GUERRE FROIDE.

- 2.1 Le changement de la politique française en Afrique**
- 2.2 Le changement du climat politique en Afrique de l'Ouest**
- 2.3 La concurrence d'autres pays**

TROISIEME PARTIE

3. PERSPECTIVES DES RELATIONS FUTURES

- 3.1 La renaissance de l'unité africaine**
- 3.2 Le rôle du dispositif de sécurisation de la CEDEAO**
- 3.3 Les défis politiques dans quelques pays amis de la France**

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

GLOSSAIRE

CEDEAO : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

ECOMOG: ECOWAS Monitoring Group

MMC : Mission militaire de coopération

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

UA : Union Africaine

RECAMP : Renforcements des Capacités Africaines au Maintien de la Paix

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
<u>1. LE DISPOSITIF MILITAIRE FRANÇAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST</u>	2
<u>1.1. Les accords bilatéraux</u>	3
1.1.1. Les accords de défense	3
1.1.2. Les accords d'assistance et de coopération technique	3
<u>1.2. Les composantes et le personnel</u>	4
1.2.1. Les composantes	4
1.2.2. Le personnel	5
<u>1.3. Les institutions et les programmes français</u>	6
1.3.1. Les institutions	6
1.3.2. Les programmes RECOMP	8
1.3.2.1 Les origines	8
1.3.2.2 L'objectif	9
1.3.2.3 Les participants	11
1.3.2.4 Le volet formation	11
1.3.2.5 Le volet entraînement	12
1.3.2.6 Les exercices	13
1.3.2.7 Le volet équipement	17
<u>2. L'EVOLUTION DE LA COOPERATION A LA FIN DE LA GUERRE FROIDE</u>	
<u>2.1 Le changement de politique française en Afrique</u>	17
2.1.1 La recherche d'un partenariat dans le domaine de la sécurité	17
2.1.2 Les contraintes	19
2.1.3 L'élargissement du champ de coopération dans la sous-région	21
<u>2.2 Le changement du climat politique en Afrique de l'Ouest</u>	22
2.2.1 Réclamation de la souveraineté	22
2.2.2 La prolifération de guerres intra-étatiques	22
<u>2.3 La concurrence d'autres pays</u>	23
2.3.1 Les intérêts des Etats-Unis en région Golfe de Guinée	23
2.3.2 Les autres Européens	24
2.3.3 La Chine	24

3. PERSPECTIVES DES RELATIONS FUTURES

3.1 La renaissance de l'unité africaine 24

3.2 Les exigences de la CEDEAO 27

3.3 Les défis politiques dans quelques pays amis de la France 28

CONCLUSION 29

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- NGOUPANDE Jean-Paul, *l'Afrique sans la France*, Paris ; Albin Michel, 2001.
- BAGAYOKO-PENONE Niagalé « La France et la gestion militaire crises africaines » 2002

2. Documents officiels

- RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

3. Articles de presse

- CHAIGNEAU Pascal, « Accords de défense. Si la France pouvait rester ... », in *L'Autre Afrique*, Paris, 25 novembre - 1^{er} décembre 1998
- SADA Hugo, « L'Afrique : une priorité dans la réforme de la coopération », in *Défense nationale*, décembre 1998, n° 12
- de BELLESCIZE Jean, « Le projet RECAMP », in *Frères d'Armes*, février 1999
- QUILLES Paul, « La France et la sécurité en Afrique », in *Revue internationale et stratégique*, printemps 1999, n° 33
- SADA Hugo, « Le changement à petit pas des relations franco-africaines », in *Revue internationale et stratégique*, printemps 1999, n° 33
- SADA Hugo, « La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique », in *Défense Nationale*, janvier 2000, n° 1
- NORLAIN Jacques, « Politique militaire de la France en Afrique », in *Défense nationale*, juin 2000, n° 6
- DABEZIES Pierre, « La nouvelle politique africaine des Etats-Unis », in *Les cahiers de MARS*, 3^e trimestre 1998, n°158
- BIENVENU Gilles, « Problématiques du maintien de la paix en Afrique », in *Les cahiers de MARS*, 3^e trimestre 1998, n°158
- RIGOT Michel (GAL), « La coopération militaire en Afrique subsaharienne vers un vingt et unième siècle à longitude égale », in *Les cahiers de MARS*, 3^e trimestre 1998, n°158
- AYISSI, Anatole N., « Une perception africaine de la politique étrangère de la France », in *Annuaire français de relations internationales 2000*, Centre Thucydide, Bruylant, Bruxelles, 2000

4. Sites Internet

- site du périodique *L'Intelligent - Jeune Afrique* :
www.jeuneafrique.com/gabarits/accueil_online.asp
- site de l'Union africaine : www.africa-union.org/fr/home.asp
- .

FICHE DOCUMENTAIRE

1- LA COOPERATION MILITAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

2- Commandant KUSEH John (Armée de Terre du Ghana)

3- Avril 2005

4- Division C (C5)

5- Mémoire de géopolitique

6- *Résumé* : L'Afrique de l'Ouest est une des sous régions du continent africain qui entretient des relations privilégiées avec la France depuis l'époque de l'indépendance dans les années soixante. En dehors des relations économiques qui sont naturellement prioritaires, c'est la coopération militaire entre la France et la sous-région ouest africaine qui reste aujourd'hui une convergence d'intérêts aussi bien pour l'Afrique de l'Ouest que pour la France. Si la présence militaire française dans la sous région est restée importante et permanente jusqu'aujourd'hui, elle a aussi connu des changements quant à sa politique directrice, son dispositif et sa composition. Le climat politique en Afrique de l'Ouest a aussi évolué notamment l'instabilité provoquée par des conflits intra-étatiques et les efforts collectifs régionaux pour les contenir. La CEDEAO dispose aujourd'hui d'une Force multinationale (ECOMOG) et des mécanismes pour la prévention et la résolution des conflits. L'Union Africaine s'implique aussi d'une manière ferme qu'auparavant. Ces développements vont-ils occasionner une revue de la coopération militaire entre la France et la sous-région dans l'avenir proche.

7- Mots clefs : Afrique de l'Ouest, conflit, intra-étatiques, crise, prévention, maintien de la paix, coopération, Nations Unies, RECAMP, UA, CEDEAO.

LA COOPERATION MILITAIRE ENTRE LA FRANCE ET L'AFRIQUE DE L'OUEST

INTRODUCTION

1. La France est le seul pays européen ayant une présence militaire significatif en Afrique. Cette présence s'inscrit dans une logique qui remonte à l'époque coloniale où elle avait choisi une politique visant à intégrer ses anciennes colonies à la France métropolitaine. Ces colonies constituent pratiquement près d'une moitié du territoire africain et représentent plus d'un tiers des cinquante trois pays de l'Afrique indépendante. Plus particulièrement, en Afrique de l'Ouest, huit des quinze pays qui constituent la sous région sont francophones à comparer avec les cinq pays anglophones et deux lusophones. A la veille de leur indépendance et dans les toutes premières années qui ont suivi, certains pays de l'Afrique francophones ont demandé le soutien de la France dans le domaine de la sécurité surtout pour défendre leur intégrité territoriale. Cette demande, concrétisée et légalisée se manifeste au travers des différents accords de défense et de sécurité bilatéraux signés entre ces pays et la France. Cela constitue une des raisons pour lesquelles la France maintient une forte présence militaire dans le continent africain surtout en Afrique sub-saharienne.

2. Outre ces accords, les armées de ces pays doivent leur propre existence à la France. La France a formé des unités coloniales dans ces pays qui ont participé aux guerres mondiales au côté des français. Logiquement, cet héritage a donné naissance à une coopération militaire au lendemain de leur indépendance qui a perduré jusqu'aujourd'hui. Pendant la guerre froide qui a succédé à la deuxième guerre mondiale, chacun des pays africains cherchait des alliés parmi les puissances mondiales. Même si certains d'entre les pays francophones ont rejoint d'autres camps, la majorité est restée avec la France en ce qui concerne la formation et l'entraînement de leurs armées, gendarmerie et la police. On y voit l'opportunité de saisir l'aide en matériel et l'assistance technique offerte par la France mais aussi les contraintes de langue. C'était aussi évident que la création d'une armée moderne apte à remplir les missions de défense de territoire et maintenir l'ordre à l'intérieure des pays dépassait largement les capacités financières et techniques de ces pays devenus nouvellement indépendants. C'est donc dans ces circonstances que situe l'obligation d'une coopération militaire entre la France et ses anciennes colonies africaines.

3. La poursuite de ses intérêts explique aussi la logique de la présence militaire française en Afrique. Etant une puissance mondiale, la France, comme les autres puissances mondiales d'ailleurs, doit avoir des sphères d'influences outremer. A l'époque de la guerre froide et même à l'heure actuelle, ces sphères d'influences sont incontournables pour le maintien du statut d'une puissance mondiale. Pour des raisons stratégiques, le continent africain, qui n'a pas échappé aux batailles des deux guerres mondiales, reste une attraction permanente. Ses ressources naturelles et humaines et sa proximité à l'Europe demeure un facteur indispensable dans les enjeux géostratégiques de la politique mondiale.

4. Certains événements politiques majeures de la dernière décennie du deuxième millénaire ont donné lieu à une modification significative de la nature de la coopération existant entre la France et l'Afrique sub-saharienne. La démise de l'ex- Union Soviétique a marqué la fin de la guerre froide et a ouvert un nouveau chapitre dans les relations internationales.

5. Cette étude géopolitique analyse la coopération militaire entre la France et l'Afrique de l'Ouest. La partie politique examine la composition de la Mission française de coopération militaire, le personnel, les institutions et les moyens mis en place en Afrique de l'Ouest par la France pour assurer et défendre ses intérêts vitaux. Les intérêts politiques des pays individuels, ceux de l'Organisation sous-régionale (CEDEAO) et ceux de l'Union Africaine seront analysés. La géographie de la sous région est évoquée et examinée vis-à-vis ses potentialités d'influencer la politique africaine de la France et de susciter ses intérêts.

1. PREMIERE PARTIE : LE DISPOSITIF MILITAIRE FRANÇAIS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Il faut souligner que la coopération est née d'une stratégie franco-africaine qui est un mélange de souhaits africains et de volonté ou intérêts français. Le dispositif français est censé assurer la sécurité des pays africains concernés contre toute menace extérieure et intérieure. Pour les pays africains, la présence des forces françaises sert à alléger le devoir délicat et coûteux de la défense nationale. Pour la France, sa présence renforce son statut d'une puissance militaire, accomplit son engagement moral dégagant de l'histoire de la colonisation, complète un déploiement stratégique dans le monde, assure une protection de ses ressortissants dans la région et contribue à sauvegarder ses intérêts économiques.

En revanche, les bases militaires françaises dans les pays africains indépendants demandent aussi une certaine garantie de souveraineté pour la France à l'intérieure de ces pays. Cela donne aussi l'impression que ces pays ne sont pas à mesure d'assurer eux-mêmes leur sécurité. Pour la France aussi, ces bases militaires isolées peuvent servir de sentinelle avancée et de garde-fou mais en même temps, elles parcourent des risques et peuvent être considérées comme des otages ou des cibles de représailles. Les attaques que ont souffert le 43^{ème} BIMA en Côte d'Ivoire confirment cette analyse.

1.1. Les accords bilatéraux

La politique française en Afrique de l'Ouest s'inscrit dans le cadre général de celle de l'Afrique subsaharienne qui se traduit par des accords bilatéraux de coopération. Ils recouvrent des formes différentes - traités, accords et conventions - dans des domaines très variés qui ne se limitent pas au domaine de la défense. En particulier, les domaines culturels

et économiques y occupent une place importante. Dans le domaine de la défense, ces accords peuvent être répartis entre deux grandes catégories : d'une part les accords de défense, et d'autre part les accords d'assistance et de coopération technique.

1.1.1 *Les accords de défense*

L'exécution des accords de défense est constituée par une intervention par la France dans le domaine militaire au profit des pays bénéficiaires. En contrepartie la France est accordé des facilités comme des bases ou des possibilités d'escale ou de survol. La France s'engage à participer, selon la situation et des principes bien définis, à la politique de défense et de sécurité des États signataires. Dans des situations plus graves et en vertu de ces accords, les États signataires ont la possibilité même de faire appel aux forces françaises pour assurer leur défense. La mise en œuvre de ce dernier type d'intervention relève généralement de dispositions secrètes, et nécessite théoriquement l'existence d'une agression extérieure, ou au moins la preuve d'une participation étrangère à une crise ou à une situation conflictuelle qui pourrait sembler purement interne.

Les facilités accordées à la France consistent généralement en la mise à disposition d'infrastructures - ports et aéroports, réseaux routiers et ferroviaires - et sont le plus souvent accompagnées de clauses d'exclusivité. En ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, la sous région comprend trois des sept pays africains qui sont aujourd'hui liés à la France par des accords de défense¹ : La Côte d'Ivoire (24 avril 1961²), le Sénégal (29 mars 1974³) et le Togo.

1.1.2 *Les accords d'assistance et de coopération technique*

Ces accords sont plus nombreux et couvrent tous les pays francophones de la sous région depuis fort longtemps. Ils varient d'un pays à un autre mais comprennent essentiellement des accords ou conventions de soutien logistique, la fourniture et entretien de matériels et d'équipements, la formation et le financement et coordination de manœuvres militaires. Ces accords donnent aussi à la France des droits de survol, de transit et de stationnement pour ses forces militaires. Une étude de ces accords révèle qu'une grande partie de leurs budgets, à peu près la moitié, est consacrée à l'assistance en personnel et un tiers à la fourniture de matériel militaire. La formation ne prend qu'un sixième. On y voit l'insistance de la France, non sans raison, à ce que cette assistance soit mise en œuvre en conformité avec ses intérêts vitaux.

¹ VOISIN Michel, *Avis n° 3033, présenté au nom de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées sur le projet de loi de finances pour 1997*, Tome II, Affaires étrangères, Coopération, Assemblée nationale, 10 octobre 1996

site du ministère de la défense : www.defense.gouv.fr/actualites/dossier/d20/2_7.htm

² Loi du 26 juillet 1961

³ Loi du 19 décembre 1975

Aujourd'hui, certains pays non francophones comme le Nigeria et le Ghana en bénéficient également. Cette nouvelle disposition a été prise tout récemment et elle démontre la primauté de la politique étrangère et les intérêts économiques de la France sur la coopération militaire. L'importance géographique du Nigeria fait de ce pays géant de l'Afrique de l'Ouest un partenaire très recherché. Ses ressources pétrolières et sa population de cent vingt million représentent à la fois une source d'une matière première très précieuse et un marché très lucratif à négliger, pour les marchandises des entreprises françaises. Même sur le plan militaire, son statut dans la sous-région est à respecter. Son rôle de nation cadre lors des interventions de l'ECOMOG au Liberia et en Sierra Léone a largement démontré ses capacités à la fois diplomatique, politique, économique et militaire.

1.2 Les Composantes et le Personnel

1.2.1 *Les Composantes*

La composition de la coopération militaire française en Afrique de l'Ouest et en Afrique subsaharienne en général a subi des changements depuis sa création. Le changement le plus significatif s'est effectué en 1999. Les situations et les motifs qui ont occasionné ce changement sont discutés dans la deuxième partie.

Actuellement, les composantes sont placées sous une Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD). Cette Direction est créée en 1999 et elle marque la volonté de la France de réformer son outil de coopération militaire et de défense, en même temps que celui de la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID). La DCMD assure entre autre l'assistance et la coopération avec les États étrangers dans le domaine militaire, la gestion administrative et financière des actions de coopération technique et militaire résultant de l'application d'accords conclus avec ces États, l'administration des personnels qui y sont affectés, la mise en place de l'aide logistique et la gestion des stagiaires militaires étrangers.⁴ ». La DCMD relève directement de l'autorité du secrétaire général adjoint, directeur général des Affaires politiques et de sécurité. L'équipe, dirigée par un officier général, est composée de diplomates et de militaires. Elle comporte deux sous-

⁴ arrêté du 10 décembre 1998 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, Journal Officiel n° 289 du 13 décembre 1998, p. 18768, art. 16

directions distinctes pour la coopération militaire et pour la coopération de défense. En liaison avec le ministère de la défense, la DCMD est également chargée de l'instruction des demandes de survol de territoires étrangers par des aéronefs français et d'escale à l'étranger des bâtiments de guerre.

Outre ces accords de défense et de coopération militaire qui lient les Etats de l'Afrique de l'Ouest à la France, certains Etats de la sous-région participent à des pactes régionaux de défense. Ces différents accords entraînent des obligations pour la France et les pays bénéficiaires.

1.2.2 *Le Personnel*

Les évolutions politiques depuis la décolonisation et la posture que nécessite le respect des accords de défense ont entraîné le déploiement et le maintien de forces stationnées de façon permanente ou occasionnelle en Afrique subsaharienne. Sans doute d'autres considérations interviennent-elles également dans la décision française de maintenir des forces. Les forces françaises en Afrique de l'Ouest sont réparties comme suivant :

Les forces prépositionnées⁵ sont des forces déployées dans un but de prévention des crises. Lorsqu'elles sont permanentes, ce sont des forces de présence stationnées dans les pays liés à la France par des accords bilatéraux - qu'ils soient de défense ou de coopération - ou des forces maritimes déployées dans les zones de responsabilité permanente des commandants supérieurs interarmées. Le dispositif français est organisé autour de cinq implantations en Afrique dont deux situées en Afrique de l'Ouest au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

Les forces prépositionnées peuvent également être temporaires et sont alors généralement des forces opérationnelles déployées pour une opération ou une mission déterminée dans des pays qui ne sont pas nécessairement liés à la France par des accords bilatéraux. Le système repose sur un équilibre entre les unités stationnées sur ces territoires pour une longue durée, généralement deux ans, et les autres qui y réalisent des missions de durée plus limitée, de l'ordre de quatre mois.

⁵ site de l'état-major des armées. www.defense.gouv.fr/ema/forces/monde/hors_metro/presence/princ.htm

Nous pouvons aussi considérer les forces ou éléments français déployés dans le cadre d'un mandat de la communauté internationale. Les forces françaises de l'Opération LICORNE en Côte d'Ivoire depuis octobre 2002 en sont un exemple concret. Enfin, il faut mentionner le rôle des attachés de défense, qui représentent le chef d'état-major des armées et assurent la fonction de conseiller militaire de l'ambassadeur.

Le dispositif mis en place répond à la nouvelle appréciation de la politique de coopération française. Nous verrons qu'il correspond davantage au souci d'aider les États africains à prendre en compte leur propre sécurité, tant au plan national que dans le cadre plus général de la sous-région.

1.3 Les Institutions et les Programmes Français

1.3.1 *Les institutions*

Pour mieux accomplir la mission d'assistance et de coopération technique, la France dispose en Afrique de l'Ouest d'un certain nombre d'écoles et des centres de formation et d'instruction dans tous les domaines de la formation en défense et en sécurité. La formation des cadres officiers et sous-officiers des armées et des gendarmeries, constitue aujourd'hui la priorité. Cette formation est effectuée de deux façons : en France d'abord, dans les écoles militaires françaises et dans le cadre de stages réguliers ou de cours spéciaux et, de plus en plus, en Afrique. C'est pourquoi la France participe au fonctionnement de nombre d'écoles de formation locales, notamment dans les ex-pays du champ. Depuis 1996, elle a même systématisé cette démarche, en favorisant le développement d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR). Fortement aidées par la France, ces écoles proposent un enseignement de même qualité que celui dispensé dans les écoles françaises correspondantes mais adapté aux réalités et moyens locaux. La qualité de l'enseignement est vérifiée régulièrement. Elles accueillent des stagiaires d'autres pays que le pays où elles sont implantées et qui ont des liens de coopération avec la France.

Depuis 1999, les stages dans les ENVRs ont augmenté et aussi le nombre de pays bénéficiaires. Cette disposition permet à la France de former et d'instruire le maximum des stagiaires africains sur place tout en baissant le coût. Elle permet également de conduire les séances pratiques sur un terrain, sur un milieu et sur un environnement essentiellement africains. Les ENVRs sont devenues des véritables écoles de formation militaires françaises décentralisées. Elles ont permis ainsi une hausse de près de 20 % par rapport aux offres séparées de stages de l'ex-service de l'aide militaire du ministère des Affaires étrangères et de l'ex-mission militaire de coopération (MMC).

L'enseignement et la formation dispensés en France s'adressent d'abord aux personnels de haut niveau appelés à exercer des niveaux de responsabilité élevés dans leur pays. A ce titre ils concernent l'enseignement militaire supérieur, du 1^{er} et du 2^{ème} degrés. Sont aussi offerts

des stages de formation, d'application et de perfectionnement, pour les officiers subalternes, et des stages techniques de spécialité, pour les sous-officiers. Leur durée varie de quelques semaines, pour les stages techniques de spécialité, à plusieurs années pour les formations d'officiers et de médecins.

La diminution du nombre des stagiaires africains en France ne correspond en aucun cas à un désintérêt de celle-ci pour ses alliés traditionnels et anciens. En fait, l'enseignement dispensé en France ne correspond pas souvent aux besoins de pays ouest africains. En particulier, l'instruction de sous-officiers sur nombre d'armements sophistiqués n'y trouve pas son application, de telles armes n'y étant pas en dotation. Il y a aussi les conditions météorologiques qui sont totalement différentes.

Ainsi existent en Afrique subsaharienne :

- l'école d'application de l'infanterie au Sénégal (EAI à Thiès) ;
- l'école militaire d'administration au Mali (EMA à Koulikoro);
- l'école d'état-major au Mali (EEM à Koulikoro);
- la division d'application des transmissions en Côte d'Ivoire (DAT à Bouaké);
- l'école nationale des officiers d'active au Sénégal (ENOA à Thiès) ;
- l'école d'application de la Gendarmerie en Côte d'Ivoire (Abidjan) ;
- l'école du service de santé au Togo (ESSA de Lomé);
- le centre d'instruction naval en Côte d'Ivoire (CIN d'Abidjan);
- l'école du maintien de la paix au Mali (EMP de Koulikoro) – remplace (EMP de Zambakro) en Côte d'Ivoire;
- le centre de perfectionnement de la police judiciaire au Bénin (CPPJ de Porto-Novo);
- l'école militaire technique de Ouagadougou (EMTO, Burkina Faso) (ouverte en 2000) ;
- le centre de perfectionnement de la Gendarmerie mobile à Ouakam (Sénégal) (ouverte en 2000);
- l'école paramédicale de spécialisation à Niamey (Niger).

Au total, plus de 600 stagiaires ont été formés dans ces écoles en 2000 contre 415, provenant de 20 pays, en 1999, 269 en 1998 et 193 en 1997.

Cette politique permet très largement de compenser la diminution du nombre des stagiaires africains en France. Il faut noter aussi que ces écoles ne s'adressent pas aux seuls ressortissants d'Afrique francophone, puisqu'en 1999 l'Angola, la Guinée équatoriale et le Zimbabwe y ont envoyé des stagiaires.

Il faut aussi insister sur la place que prend progressivement l'effort de formation consenti par la France dans l'ensemble de sa coopération militaire. On peut citer les actions de coopération du service de santé des armées (SSA). En effet, ce service accomplit régulièrement en Afrique des actions déclenchées par le gouvernement français, qui illustre parfaitement ces actions de coopération de défense. Ces actions sont conduites, soit lors des crises régionales, soit en dehors de tout contexte de crise ou de conflit, lors d'épidémies ou de catastrophes, quelles

soient naturelles ou technologiques. Le service de santé des armées peut engager des formations sanitaires intégrées aux trois armées ainsi que ses moyens spécifiques.

Des missions permanentes sont également effectuées par le personnel du service de santé des armées. Une centaine de médecins, pharmaciens chimistes, et officiers du corps technique et administratif assurent à ce titre des missions de sauvegarde dans des domaines très variés : soutien médical, protection vaccinale ou médicamenteuse contre les épidémies et les endémies, traitement des maladies tropicales,... La présence française est ainsi permanente en Côte D'ivoire, Guinée-Bissau et au Sénégal en Afrique de l'Ouest mais aussi au Cameroun, Gabon, Djibouti et Tchad. Enfin, des formations sont proposées par le service de santé des armées au profit de stagiaires africains. Ils sont organisées en deux cycles : un cycle continu (enseignements dispensés au profit des élèves officiers et des officiers étrangers dans les écoles et les instituts du service de santé des armées) et un cycle discontinu (formations qualifiantes ou de stages de perfectionnement).

1.3.2 *Les Programmes* -**RECAMP**

1.3.2.1 *Les origines*

Après être intervenue en 1996 en République Centrafricaine, la France a transmis sa mission de contrôle à la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB). Cette force africaine, soutenue par des éléments français a été une bonne expérience réussie d'une intervention africaine au profit d'un autre pays africain. Cette mission a ensuite été relevée par la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine (MINURCA)⁶. La MINURCA était composée de 1 350 hommes provenant principalement de pays africains, tandis que la France en fournissait l'essentiel de l'équipement.

Cette expérience réussie a poussé la France à développer un concept permettant aux pays africains de contribuer significativement au maintien de la paix sur le continent africain. La plupart des missions rentre dans le cadre international garanti par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Union Africaine (UA), en exploitant la capacité et surtout la volonté de ces pays de prendre en charge leur propre sécurité. Néanmoins, l'Afrique de l'Ouest avait déjà fait preuve de sa volonté politique et militaire à gérer les crises sous-régionales au travers de ses interventions au Libéria en 1990 et en Sierra Léone en 1997. Cette initiative ouest africaine n'avait pas reçu l'approbation de la totalité des pays membres de la CEDEAO au départ car au Libéria en 1990, seuls le Nigeria, le Ghana, la Gambie, la Guinée et la Sierra

⁶ Créée par la résolution 1159 du 27 mars 1998

Léone ont envoyé des unités de combat. Le contingent nigérian comptait pour plus de la moitié de la force de la CEDEAO (ECOMOG) et le Ghana avait à peu près un quart. Le Mali avait des officiers cadres à l'état-major et le Sénégal est arrivée un an plus tard avec un bataillon renforcé mais pas pour y rester longtemps.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France ayant reconnu en 1997 la nécessité de coordonner leurs programmes afin d'optimiser leurs actions dans le domaine de la sécurité en Afrique, la France a conçu, et proposé en 1998 au cours du sommet franco-africain du Louvre, le programme RECAMP, qualifié d'« outil dans le cadre de la politique française de sécurité et de défense en Afrique ».

Initialement, ce concept était destiné à préparer et à soutenir l'engagement opérationnel des forces de maintien de la paix. En raison de l'évolution de la situation régionale, de la nature des crises et des attentes suscitées par ce programme, il était devenu nécessaire d'en faire évoluer le contenu. « Matérialisant toujours la contribution des forces armées françaises au maintien de la paix en Afrique, il traduit de nouvelles orientations parmi lesquelles peuvent être retenus »⁷ :

- la valorisation des organisations sous-régionales africaines ;
- l'élargissement du champ d'action potentiel du concept RECAMP ;
- la priorité donnée aux actions de prévention ;
- l'implication plus forte des forces pré-positionnées dans les activités RECAMP ;
- la revalorisation des équipements et matériels, en partenariat avec la DCMD et les pays africains.

Ainsi, tout en conservant les acquis précédents, « RECAMP XXI » s'inscrit résolument dans la diplomatie française de défense et dans le cadre plus général de la politique européenne de sécurité et de défense, par des actions complémentaires dans la prévention des conflits, le traitement des crises et la consolidation de la paix.

1.3.2.2 *L'objectif*

S'inscrivant totalement dans la politique française de sécurité et de défense en Afrique, le programme RECAMP vise, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'UA et les organisation sous-régionales comme la CEDEAO et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), à aider au renforcement des capacités militaires des pays africains afin de leur permettre de mener, s'ils le désirent, des opérations de maintien de la paix sur leur continent. Il contribue également au développement et au renforcement du rôle

⁷ lettre n° 1236/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

des organisations sous-régionales africaines en matière de sécurité, dans un climat de confiance mutuelle. Il s'appuie sur les principes suivants :

- multilatéralisme de la participation : grandes puissances (dits pays donateurs) et États africains (dits pays contributeurs) qui réalisent la dotation matérielle ou financière et le soutien logistique ;
- ouverture à tous les pays africains candidats ;
- non permanence des forces mais capacités constituées de modules rapidement mobilisables ;
- recours aux structures et capacités militaires existantes dans les pays africains ;
- transparence des contributions ;
- missions d'intervention qui se limitent au maintien de la paix et aux missions à caractère humanitaire.

Le programme RECAMP s'articule en 3 volets : la formation, l'entraînement et l'équipement, qui seront détaillés aux paragraphes suivants.

Le financement des activités est assuré par des contributions qui peuvent passer par les structures des Nations Unies ou bien être attribuées directement par les pays donateurs aux pays africains.

L'appui français aux opérations de maintien de la paix en Guinée-Bissau en 1999 s'était ainsi concrétisé par la prise en charge des dépenses d'entretien des contingents de l'ECOMOG. En 1998, 27,5 millions d'euros ont ensuite été consacrés au programme RECAMP et cette dotation a été reconduite en 1999. Notons qu'en 2000, la France a consacré plus de 30 millions d'euros au programme RECAMP.

Il faut ajouter que le programme RECAMP a déjà été appliqué à plusieurs reprises :

- en République Centrafricaine, lors de la mise sur pied de la MISAB (1997), composée de six contingents (Tchad, Gabon, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Togo), avec la fourniture de l'équipement et du soutien logistique ;
- lors de l'opération « RECAMP Bissau » en Guinée Bissau (1999) avec la mise sur pied et la fourniture du soutien logistique d'un bataillon multinational (Bénin, Gambie, Niger et Togo) ;
- lors de la mise sur pied de la MONUC (2000-2001), avec la formation et la fourniture de l'équipement du contingent sénégalais, et la participation à l'équipement du contingent marocain.

- Lors de la mise sur pied de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire (la MICECI), avec la formation, la fourniture de l'équipement, la projection et le déploiement des contingents Sénégalais, Nigérien et Togolais.

1.3.2.3 *Les participants*

Dans un cadre sous-régional ou de coalitions constituées en fonction du besoin sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'Union africaine, les participants se répartissent en contributeurs - potentiellement tous les pays africains - et en donateurs, qui peuvent être des pays ou des organismes internationaux comme l'Union européenne, le haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, etc. Les contributeurs fournissent les forces et les modules de commandement, et les donateurs assurent le soutien logistique et financier. Cette répartition n'est pas figée. Certains pays contributeurs peuvent être aussi donateurs. Les forces nécessaires à la prévention ou au règlement d'une crise ne sont constituées qu'en cas de besoin.

1.3.2.4 *Le volet formation*

Le programme RECAMP s'applique à du personnel militaire déjà formé. Il prévoit, à terme, de compléter la formation, en liaison avec le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU, dans des savoir-faire relevant exclusivement de ce domaine. Dans ce cadre, des formations individuelles et collectives sont dispensées.

Pour la formation individuelle en France, trois écoles développent des modules particuliers pour ce qui concerne les opérations de maintien de la paix :

- à COMPIEGNE pour la formation en état-major ;
- à TOURS pour le soutien et l'administration ;
- à MONTPELLIER pour la formation opérationnelle en infanterie.

En Afrique, quinze Écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ont été mises en place, qui répondent à la volonté de dispenser une instruction spécialisée et adaptée aux réalités des armées africaines. Ces écoles proposent un enseignement de même type que celui qui est dispensé dans les écoles françaises correspondantes mais adapté aux capacités locales, et notamment aux équipements qui sont en dotation dans les armées concernées. Elles sont principalement situées en Afrique de l'Ouest.

Les formations collectives sont dispensées par des détachements d'instruction, fournis essentiellement à partir des forces françaises prépositionnées en Afrique. Elles s'exercent dans divers domaines comme le déminage, la gestion des réfugiés, les actions civilo-militaires, etc.

On trouve ainsi⁸ :

- le détachement d'instruction opérationnelle (DIO), qui a pour objet de donner une compétence opérationnelle aux unités dans le domaine du maintien de la paix, sous sa forme la plus large. Il s'adresse avant tout à des unités de combat, en particulier celles qui sont désignées pour participer à une opération ;
- le détachement d'instruction technique (DIT), qui vise à améliorer la capacité des unités logistiques et peut revêtir un nombre important de fonctions différentes et complémentaires : soutien des véhicules, armement d'une chaîne de soutien, ravitaillement, etc ;
- le détachement d'instruction de la gendarmerie (DIG), centré sur la formation et l'entraînement des forces de sécurité, principalement de type gendarmerie, c'est-à-dire des unités appelées à assurer des fonctions de sécurité publique, soit au cours d'une opération de maintien de la paix, soit dans le cadre d'une opération interne ;
- le détachement d'instruction humanitaire (DIH), qui concerne principalement les actions de soutien humanitaire direct auprès des populations : organisation d'un camp de réfugiés, secours d'urgence, etc. Ce type de détachement ne peut cependant se substituer à la formation de spécialistes, notamment dans le domaine paramédical.

1.3.2.5 *Le volet entraînement*

Ce volet est organisé sous forme de cycles de deux ans, joués successivement au sein des principales organisations sous-régionales africaines. Organisés par un pays africain et la France, et exécutés dans le cadre de la sous-région, ces cycles ont pour but d'entraîner des unités préalablement instruites à travailler dans un cadre multinational. Le thème retenu traite exclusivement du maintien de la paix. Chaque cycle est ponctué par les rendez-vous suivants - outre les conférences de planification, conférences des pays contributeurs et des pays donateurs - :

- durant une première phase, un séminaire politico-militaire ;
- durant une deuxième phase, un exercice d'état-major ;
- durant une troisième phase, un exercice avec troupes sur le terrain.

1.3.2.6 *Les exercices*

Depuis sa création, le volet entraînement de RECAMP a donné lieu à quatre cycles d'exercices multinationaux. Deux de ces quatre ont eu lieu en Afrique de l'Ouest :

⁸ RECAMP XXI - Concept de renforcement des capacités africaines au maintien de la paix (RECAMP), n° 3100/DEF/EMA/EMP.1/NP du 28 décembre 2001

- L'exercice GUIDIMAKHA a constitué le premier exercice multinational intégrant le concept RECAMP et a rassemblé du 20 février au 1^{er} mars 1998 près de 3500 personnels, dont 2600 de pays africains, avec le soutien des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Belgique et de la France. Cet exercice succédait aux exercices périodiques bilatéraux, organisés entre la France et des États d'Afrique occidentale et d'Afrique centrale. L'exercice s'est déroulé dans le cadre de la communauté des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), avec quatre pays contributeurs et quatre pays donateurs. Deux autres exercices au Gabon en 2000 et en Tanzanie en 2002 rentraient dans le cadre de la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) respectivement.

- En 2004, un deuxième exercice pour l'Afrique de l'Ouest s'est tenu au Bénin, du 28 novembre au 10 décembre. Cet exercice a vu une participation importante des pays de la sous-région. La Belgique, deuxième pays donateur du programme après la France, avait un contingent fort de trente. En plus le colonel belge Henry Kesteloot était directeur de la cellule de contrôle d'exercice.

- Le scénario de l'exercice était plus proche de la réalité en Afrique de l'Ouest et les objectifs plus ambitieux. Ces commentaires de colonel Kesteloot explique tout : "Nous intégrons cet exercice dans le cadre de la politique de défense et de sécurité de la CEDEAO, une des cinq sous-région africaines. En mettant l'accent sur le travail d'état-major aux niveaux stratégique et opérationnel. Le scénario a d'ailleurs été corsé à la demande des participants africains". De fait, celui-ci intègre toutes les caractéristiques des crises récentes rencontrées en Afrique. Hyperréaliste, mais très difficile à gérer.

- Le défi de RECAMP est d'impliquer des officiers de quinze nations, parlant des langues diverses, issus de formations différentes et de les faire raisonner, planifier et appliquer ensemble des procédures communes. "La réaction de l'état-major est parfois surprenante à nos yeux d'occidentaux". Il a continué en ajoutant que "Pourtant, cela fonctionne suivant une logique souvent saine. Si la diversité de langues et de culture militaire a été une contrainte pendant l'exercice... Elle n'a jamais été un obstacle. On note d'ailleurs un important effort de certains pays africains dans ce domaine. L'intérêt de pays non africains (européens pour la plupart, mais aussi asiatiques et du continent américain) démontre leur volonté de s'intégrer dans le concept et de partager les efforts importants fournis par la France."



Cycle RECAMP IV

Exercice Benin 2004

Scenario de l'exercice "BENIN 2004"

Le scénario décrit a servi de support aux travaux de planification politico-militaire dès le stade du séminaire politico-militaire d'Accra. Il vise à permettre des échanges entre hauts responsables civils et militaires au niveau stratégique, puis une planification multinationale et interarmées basée sur un thème simple et réaliste mettant en jeu tous les éléments constitutifs d'une crise moderne : revendications territoriales, irrédentisme, querelles d'intérêt, problème de partage des ressources, trafics illicites, trafics d'armes, combattants irréguliers, enfants soldats, problèmes humanitaires...

Le scénario permet le jeu, en outre, des OI / ONG en coopération avec la force déployée.

1. Contexte général.



Trois pays d'Afrique de l'Ouest, BLEU (capitale Savalou), ORANGE (capitale Cotonou), JAUNE (capitale Porto Novo), de taille similaire, ont des structures étatiques fragiles. BLEU et JAUNE ont une population multiethnique et possèdent chacun depuis la décolonisation une partie d'une province appelée VERT (chef-lieu traditionnel Abomey). Cette région transfrontalière est peuplée d'une même minorité ethnique VERT qui a établi des solidarités de part et d'autre de la frontière et tend à mettre en place un système d'autogestion parallèle de a province. L'objectif de la minorité VERT est la recherche par tout moyen de l'autonomie vis-à-vis de BLEU et de JAUNE.

L'accession à l'indépendance des pays BLEU, ORANGE et JAUNE se fait en 1960. Suite à la découverte de ressources naturelles (pétrole) dans la région JAUNE, dans les années 70, un accord intergouvernemental entre ORANGE et JAUNE, conduit à la construction d'un oléoduc vers l'accès à la mer (ORANGE). Une nouvelle découverte de pétrole est faite au nord d'Abomey (pays BLEU) avec la construction d'un oléoduc de jonction. L'exploitation de ces sites fait venir des experts étrangers qui construisent des installations pétrolières sensibles. Ayant intérêt à mieux contrôler la zone pour exploiter ces ressources, Bleu et Jaune ont l'intention de lutter contre l'irrédentisme VERT, si nécessaire, en repoussant la minorité ethnique VERT hors de la zone. Le CICR et le HCR anticipent une crise potentielle en envoyant une délégation dans les capitales des pays BLEU et JAUNE.

ORANGE, qui a un accès moderne sur la mer, est particulièrement intéressé par ces ressources qu'il pourrait à la fois exploiter et exporter s'il en avait la propriété : il a ainsi intérêt à soutenir la minorité ethnique de VERT contre les velléités de BLEU et JAUNE. Face à l'imminence d'un conflit en région VERT, le CICR envoie une sous-délégation de la délégation du pays BLEU à Abomey ; parallèlement, le HCR ouvre également une antenne à Abomey. ORANGE, sans s'engager ouvertement dans la crise, affiche initialement des sympathies envers VERT.

2. La crise.

En juillet 2003, BLEU et JAUNE envoient leurs armées combattre les rebelles de VERT. C'est la guerre, mais il n'y a aucune avancée militaire décisive et pas de vainqueur probable du fait de la faiblesse des moyens des belligérants qui sont contraints à employer des mercenaires et même des enfants soldats. La population civile de VERT et des alentours se réfugie sur le territoire d'ORANGE qui n'a pas les ressources nécessaires pour assurer leur survie et s'en trouve par conséquent déstabilisé : désastre humanitaire, famines et épidémies.

3. Vers une logique de paix.

Toutes les parties à la crise ont désormais intérêt à signer un accord de paix. Une tentative de médiation de certains états membres de la CEDEAO échoue. Le conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO décide de saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Le conseil de sécurité de l'ONU se réunit et vote une résolution. Parallèlement, l'UA nomme un représentant spécial chargé de suivre l'évolution de la crise. Il en est de même pour l'UE. Ce représentant spécial propose des voies d'action pour l'UE. Des ONG et des agences spécialisées des Nations Unies (HCR, HCDH, UNOCHA) se déploient en zone de crise.

4. L'accord de paix.

Le 13 novembre 2003, sous l'égide de la CEDEAO et la facilitation de l'ONU, un accord de paix entre BLEU, ORANGE, et JAUNE est signé qui prévoit entre autres :

- un cessez le feu entre les forces en présence,
- le désarmement des rebelles de VERT et des autres combattants irréguliers (troupes dissidentes radicales BLEU et JAUNE, mercenaires et autres enfants soldats),
- le déploiement en VERT d'une force de stabilisation multinationale chargée de veiller au cessez le feu et au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion (DDR) des combattants.

5. Le problème de la région Vert.

Dans la province VERT, le chef du parti indépendantiste refuse d'appliquer les accords de paix signés par BLEU, ORANGE et JAUNE. La branche armée s'installe dans une logique de guérilla, générant une reprise du flot de réfugiés de VERT vers ORANGE. De plus, le parti indépendantiste menace de s'en prendre aux installations pétrolières.

6. La sortie de crise.

A la demande de la CEDEAO, une nouvelle résolution du Conseil de Sécurité est adoptée le 21 mai 2004.

La mise en place de la force multinationale est confiée à la CEDEAO :

- Le 24 mai 2004 la « commission de défense et de sécurité » de la CEDEAO se réunit pour débiter la planification de l'opération. Le travail est confié à un « groupe de planification stratégique » formé d'officiers membres des pays de la CEDEAO.
- Le 07 juin 2004 la « commission de défense et de sécurité » de la CEDEAO approuve le concept d'opération stratégique ainsi produit.
- En décembre 2004, la projection et le début des opérations de la force multinationale de la CEDEAO.

L'action militaire

L'action militaire vise à protéger la population en mettant un terme aux exactions des différentes factions, à reprendre le contrôle des installations pétrolières, et partant à stabiliser dans l'urgence la région VERT pour y créer les conditions d'une sortie de crise durable.

Une sortie de crise durable

Le Conseil de Sécurité pourrait décider de créer une opération « multidimensionnelle »

- comportant une composante de « police civile »,
- déployant des observateurs militaires pour constater les éventuelles violations de CLF,
- mettant en oeuvre une assistance pour la mise en place des structures économiques nécessaires à l'exploitation pétrolière, ainsi que des structures politiques stables,
- se chargeant également de faciliter le retour des réfugiés dans leur région d'origine

L'UE s'implique politiquement et financièrement dans la gestion post-crise.

7. Mission de la force.

La force est déployée dans le but de remplir (sous chapitre VII de la charte des Nations Unies) un mandat de la communauté internationale. Elle doit être capable de sécuriser dans l'urgence une zone en crise ouverte, de contrôler un embargo, de protéger la population et les installations vitales, de faciliter le travail des OI et ONG présentes, d'amorcer la planification d'un processus de DDR (démobilisation, désarmement, reconversion) des combattants irréguliers, et de créer les conditions de sécurité permettant sa relève après quelques mois par une opération multidimensionnelle chargée de conduire une sortie de crise durable.

1.3.2.7 *Le volet équipement*

La France prépositionne en Afrique des matériels et des équipements afin de doter des bataillons africains engagés dans des opérations de maintien de la paix, mandatés par l'ONU et en accord avec l'UA. L'Afrique de l'Ouest en bénéficie largement car un des trois bataillons dans le continent est situé à Dakar au Sénégal avec un hôpital de campagne.

Un bataillon RECAMP est organisé selon les critères du bataillon ONU. Composé de 608 hommes et de 109 véhicules, il comprend ainsi :

- une compagnie de commandement et de soutien (154 hommes) ;
- trois compagnies mixtes de maintien de la paix (3 x 123 hommes) ;
- une compagnie de convoi humanitaire (85 hommes).

Des moyens de commandement (transmissions), des équipements individuels (habillement et armement individuel), ainsi que des véhicules sont mis en place. L'hôpital médicochirurgical de campagne prépositionné à DAKAR dispose d'une capacité d'hospitalisation de 100 lits.

Ces dispositions permettent d'envisager un délai de montée en puissance de six semaines :

- trois semaines de DIO / DIT ;
- deux semaines de formalités et procédures administratives ;
- une semaine de projection.

2. DEUXIEME PARTIE : L'EVOLUTION DE LA COOPERATION A LA FIN DE LA GUERRE FROIDE.

2.1 Le Changement de la Politique Française en Afrique

2.1.1 La recherche d'un partenariat dans le domaine de la sécurité

Depuis la XIX^{ème} Conférence des Chefs d'État et de gouvernement d'Afrique et de France de Ouagadougou en décembre 1996, la France avait pris l'habitude d'inviter l'ensemble des pays africains aux sommets franco-africains. Elle a également montré sa disponibilité de se concerter avec l'Union Africaine. La France a cherché aussi une collaboration avec certains pays européens pour les opérations du maintien de la paix en Afrique. C'est ainsi que les exercices RECAMP de 1996 jusqu'à l'année 2004 ont vu la participation active de la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne et Les Pays-bas. Aussi la France et la Grande-Bretagne

ont fait une déclaration franco-britannique à Saint-Malo le 4 décembre 1998 sur la coopération en Afrique suivi d'une visite conjointe des ministres des affaires étrangères MM. Védrine et Cook à Accra et à Abidjan, les 10 et 11 mars 1999.

La France souhaite aujourd'hui que l'Afrique s'organise pour assurer sa propre sécurité. Dans cet esprit, la coopération de défense vise à venir en aide aux pays soucieux de se doter des moyens non seulement d'assurer leur propre sécurité et leur propre défense, mais aussi de contribuer au maintien de la stabilité régionale. Enfin, nouvelle relance de cette démarche, la France affiche aujourd'hui fermement, notamment depuis le changement de gouvernement de 2002, sa volonté de dynamiser sa politique africaine.

La France souhaite manifestement renoncer à un interventionnisme qui est coûteux au plan militaire comme du point de vue diplomatique. La communauté internationale s'accommode en effet de moins en moins de ce qui est considéré aujourd'hui comme de l'ingérence dans les affaires internes d'un pays souverain. Ainsi, lors des coups d'État des dernières années aux Comores ou en Côte d'Ivoire, la France a clairement manifesté son souhait de voir la situation se stabiliser dans le cadre juridique international, notamment en application de la Convention de Lomé⁹ par des négociations entre l'Union européenne et les pays concernés.

Cette situation justifie donc l'évolution de la coopération militaire et de défense française et l'importance toute particulière accordée au renforcement des capacités africaines de maintien de la paix. Néanmoins, les engagements de la France vis-à-vis ses accords de défense bilatéraux présentent un paradoxe ou une polémique. La mise en œuvre des accords de défense bilatéraux représente le scénario 4 du Livre blanc sur la défense. L'Afrique subsaharienne y est décrite comme « la zone privilégiée de ce type d'action », où la France souhaite conserver la capacité d'agir seule. La probabilité d'un emploi des forces françaises dans ce cadre y est qualifiée de « très élevée et [pouvant] survenir sans délai ».

Si les accords de défense sont toujours bilatéraux, il apparaît que la résolution des crises est, et sera de plus en plus, multinationale, même si le bénéficiaire de l'intervention est unique.

⁹ aujourd'hui article 96 de la Convention de Cotonou

Elle interviendra vraisemblablement toujours dans le cadre légitime des organisations internationales, ONU et Union africaine, mais il n'est pas impossible qu'elle dépasse le strict cadre du maintien de la paix pour s'étendre aux missions plus délicates de l'imposition de la paix.

La démarche adoptée par la France devrait ainsi permettre :

- d'être moins entraînée dans des conflits internes difficiles à résoudre, et dont elle ne sortirait pas nécessairement grandie au plan de l'opinion publique internationale ;
- de partager le fardeau politique, financier et capacitaire d'une gestion de crise ;
- et enfin, d'accroître son poids et son audience sur la scène internationale, tant parmi les partenaires qu'elle entraîne qu'auprès des pays africains auxquels elle est liée.

Il apparaît ainsi qu'il vaut mieux prendre la tête d'une mobilisation internationale pour soutenir un pays en difficulté, plutôt que de se lancer dans une intervention unilatérale toujours suspecte.

Parmi les facteurs qui sont à prendre en compte dans l'évolution de la politique militaire de la France en Afrique, il faut considérer la dimension européenne. La France n'envisage pas de conduire une politique de coopération sans l'intégrer dans des ensembles qui lui donnent tout à la fois sa cohérence et sa légitimité : structures régionales en Afrique, instances internationales.

Si la présence de l'Europe dans le domaine de la sécurité est encore modeste - elle éprouve déjà des difficultés à adopter des positions communes -, elle jouera un rôle majeur dans la conduite des politiques de développement, si la France parvient à la convaincre de l'enjeu que représente le développement des pays africains¹⁰ pour son avenir. L'intérêt que la France trouve dans la coopération avec l'Afrique - appui politique et enjeux économiques - pourrait largement être partagé par l'Europe.

2.1.2 *Les contraintes budgétaires*

Le domaine de la défense est toujours coûteux et délicat. Même dans les pays développés la défense prend un pourcentage significatif du budget. Les pays africains signataires des accords de défense et de sécurité ne doivent pas se contenter donc de déléguer une telle charge lourde à la France. La France maintient sa présence à un coût très considérable. En

¹⁰ ELA ELA Emmanuel, « Partenariat ACP-UE : le nouvel accord de Cotonou », in *Défense nationale*, mars 2001, n° 3

revanche, elle ne reçoit plus les mêmes récompenses économiques ni la même reconnaissance politique que dans les années 60. Le déficit de cette relation fait l'objet d'un débat public quant à la présence militaire continue en Afrique. Si l'opinion publique pousse la France à revoir sa position dans ces accords, surtout en ce qui concerne le budget de la coopération militaire, un changement de posture a été effectué.

Le changement de posture par la France dans sa coopération en Afrique s'accompagne notamment d'une diminution sensible des crédits de coopération militaire et de défense. Une réduction de 6,2 millions d'euros, opérée en 2002 a été suivie d'une autre diminution de 9,5 % en 2003 représentant 10 millions d'euros. Cette tendance s'inscrit donc dans la tendance pluriannuelle à la diminution des moyens alloués par la France à la coopération militaire et de défense¹¹.

Les postes les plus touchés en 2003 sont les coopérants techniques (- 2,03 millions d'euros, soit - 3,5 % par rapport à 2002), la formation des stagiaires (- 1 million d'euros, soit - 7,8 % par rapport à 2002) et surtout l'appui aux projets de coopération : matériels, services et entretien des infrastructures (- 6,85 millions d'euros, soit - 31,1 % par rapport à 2002)¹². De la même façon, les crédits d'intervention consacrés à la coopération et au développement diminuent également de 4,1 %.

Notons cependant que les dépenses d'équipement et de soutien des unités RECAMP sont supportées par le budget du ministère de la défense. 77 millions d'euros ont ainsi été dépensés en 2002 se répartissant en 47,6 millions au titre de la coopération militaire de défense, dont dépendent notamment les 20 missions de coopération en Afrique, 9,6 millions pour la formation du personnel et 19,6 millions d'aide directe, c'est-à-dire d'achat de matériel qui est ensuite donné aux États africains¹³. La réduction du nombre de coopérants a également été très sensible¹⁴ : de 427 en 1999, ils n'étaient plus que 570 en 2000. Même si l'on tient compte de la suspension, à la suite de coups d'État, des relations de coopération avec le Niger et les Comores, on notera que cette réduction concerne principalement les pays du champ - de 506 à

¹¹ Projet de loi de finances pour 2003 - Tome III - Les moyens des services et les dispositions spéciales (Deuxième partie de la loi de finances) - I. Budgets civils - A. Budget général. Affaires étrangères. Site Internet du Sénat : www.senat.fr/rap/102-068-31/102-068-3122.html

¹² Ibid.

¹³ PELEGRINI, Général de brigade, *Le volet militaire de la politique française de sécurité et de défense pour l'Afrique*, intervention au Collège interarmées de défense le 6 janvier 2003

¹⁴ SADA Hugo, « La révision de la politique de coopération militaire française en Afrique », in *Défense nationale*, janvier 2000, n° 1

366 sur la même période -, tandis que l'effort concernant les pays de l'Afrique non francophone est maintenu.

2.1.3 *L'élargissement du champ de coopération dans la sous région*

La France a procédé à un élargissement de son champ de coopération militaire en Afrique de l'Ouest pour couvrir les pays anglophones et lusophones de la sous-région. Cet élargissement répond aux besoins à la fois politiques et économiques de la France. « Il faut faire évoluer le ministère de la Coopération pour lui permettre, sans perdre de son originalité, de son expérience, de son savoir-faire, de la qualité des hommes et des femmes qui y travaillent, de s'intégrer dans un ensemble plus vaste, dans le grand ensemble diplomatique. »¹⁵ Il vient aussi à un moment où la France s'est rendu compte qu'elle ne peut plus assurer la sécurité intérieure de ses alliés ouest africains toute seule face aux conflits inter-ethniques. En plus de ce challenge, la France a considéré aussi les potentielles économiques de certains pays de la sous-région. C'est ainsi qu'elle a ouvert ses portes aux autres pays non francophones de la sous-région. Cette ouverture diplomatique vers les pays non francophones favorise le rapprochement d'Etats constituant une entité géographique malgré des différences linguistiques, complétant ainsi l'action entreprise par les organisations régionales par ailleurs. A plus long terme, elle contribuera à une plus grande cohésion dans l'Union Africaine.

L'élargissement est non seulement souhaitable, mais inévitable. Cet élargissement induit une plus grande transparence dans la gestion des affaires publiques de l'Afrique francophone démontrant que rien n'est acquis, l'expansion française pouvant se réaliser hors de sa zone traditionnelle d'influence. Les pays francophones sont amenés à faire des efforts supplémentaires pour être plus compétitifs, la concurrence, bénéfique pour attirer l'attention politique et les ressources financières de l'ancienne métropole. L'ère de protectionnisme aveuglant sur le plan économique ou politique, est donc passée pour les pays francophones. Néanmoins, sur le plan économique l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le franc CFA existent toujours au sein de la CEDEAO, soutenus par la France. Sur le plan politique, grâce à l'élargissement, les gouvernements africains comprennent que les aides publiques et militaires françaises ne leurs sont plus exclusives. Désormais, la France exige à ce qu'ils respectent le contrat de bonne gouvernance et de bon emploi de ces aides.

Cet élargissement est également cohérent avec le rôle joué par la France au sein de l'Union Européenne. Le désir d'agir en bloc partout dans le monde y compris l'Afrique avec des forces de stabilisation européennes pousse la France à revoir sa position vis-à-vis ses engagements militaires en Afrique.

La mondialisation des échanges nécessite l'élargissement des relations diplomatiques pour éviter une trop grande césure entre les réalités économiques et politiques dans les relations entre la France et l'Afrique. Cependant en élargissant la zone d'influence, et donc d'entraide, la France sera-t-elle en mesure de contenter tout le monde ? Probablement pas. Si l'ouverture est rendue nécessaire par la globalisation des échanges commerciaux, la France va devoir faire des choix. Ce sont ces choix qui sont très difficiles à réaliser. Les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest sont historiquement, culturellement, économiquement et pour certains d'entre eux politiquement liés à la France. Malheureusement, la plupart de ses pays sont parmi les pays les plus pauvres du monde. Si l'on considère les données économiques de la sous-région, seuls le Nigeria et le Ghana comptent pour un tiers des échanges économiques,

¹⁵ Lionel JOSPIN sur RFI, 4 février 1998, cité dans LES CAHIERS DE MARS, N° 158, 3^e trimestre 1998, Page 43.

presque la moitié de la population et plus d'un quart de la richesse naturelle. La puissance militaire de ces deux pays dans la sous-région est aussi à respecter voire l'intervention quasi-anglophone au Libéria et en Sierra Léone. Leur pouvoir diplomatique, malgré des années noires des régimes militaires qui les ont écartés momentanément des puissances mondiales démocratiques, pèse sur la politique africaine et mondiale.

La France a depuis longtemps gardé des relations privilégiées, sur tous les plans, avec ses anciennes colonies. Ce choix est à un prix qu'elle ne peut pas continuer à payer et peut-être contre une opinion publique, française comme africaine, qu'elle ne peut plus continuer à ignorer.

2.2 Le Changement du climat Politique en Afrique de l'Ouest

2.2.1 Réclamation de la souveraineté

Pendant la Guerre Froide, les pays de l'Afrique de l'Ouest naviguaient entre les deux camps Est-Ouest. Néanmoins, les pays francophones sont restés longtemps politiquement liés à la France. Si certains d'entre eux comme la Guinée (Conakry) et le Mali ont coupé les liens à un moment donné dans leur histoire, ils les ont rétablis graduellement sans peut-être l'admettre. Il faut retenir que c'était au lendemain de leur indépendance et à l'époque où les pères fondateurs de l'unité africaine réclamaient la souveraineté et l'indépendance totale.

Plus tard dans leur histoire politique, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Niger ont tous expérimenté avec le camp socialiste ou communiste au travers des coup d'états transformés en « révolutions ». A la fin de la Guerre froide, la situation s'est améliorée et les relations aussi.

Cependant, la diminution de l'aide française et la dévaluation du franc CFA en 1994 ont provoqué une réaction défavorable à la France. Depuis ce temps, il y a une opposition inquiétante à l'influence de la France dans la sous-région. Cette opposition est nourrie non seulement par une partie de l'intelligentsia africaine mais aussi des manipulations d'autres puissances économiques ou militaires jalouses de la position privilégiée de la France dans la sous-région et en Afrique entière. C'est ainsi que les Etats-Unis et la Chine sont devenues aujourd'hui des partenaires recherchés si non préférés dans certains pays francophone de l'Afrique de l'Ouest. En analysant donc les événements qui sont survenus en Côte d'Ivoire face à la présence française, ils donnent lieu de constater un certain sentiment anti-français.

2.2.2 La prolifération de guerres intra-étatiques

La fin de la Guerre Froide a aussi provoqué une série de guerres intra-étatiques en Afrique de l'Ouest. En commençant par le Libéria en Décembre 1989, la sous-région a témoigné la guerre en Sierra Léone, en Guinée Bissau et actuellement en Côte d'Ivoire. Outre ses conflits ouverts, la guérilla menée par les forces séparatistes de la Casamance au Sénégal et celle menée par les Touaregs au Mali et au Niger reste un phénomène inquiétant. Il y a aussi des tensions politiques dans presque tous les pays de la sous-région. La crise récente au Togo signale le danger potentiel de ces tensions.

Face à ces réalités du changement du climat politique, la France va-t-elle conserver le contenu et l'esprit de ces accords de défense et de sécurité ? Il est fort probable que la France modifie sa coopération militaire pour servir les intérêts vitaux nationaux. La recherche d'une solution

politique va reléguer l'intervention militaire de la France au second rang en ce qui concerne la défense et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

2.3 La Concurrence d'Autres Pays

2.3.1 *Les intérêts des Etats-Unis en région Golfe de Guinée*

Le reste du continent ne saurait mieux se porter que grâce à la tutelle européenne : « A la conférence de Berlin de 1884-1885, les Etats-Unis manifestent leur indifférence à l'égard de l'Afrique, en se contentant d'obtenir des nations européennes présentes, l'assurance que les Noirs seront humainement traités et que les colonies resteront accessibles au commerce américain après la partition »¹¹. Pendant la guerre froide, la préoccupation majeure des Etats-Unis était d'empêcher le rayonnement politique du bloc communiste mené par l'Union soviétique. Ainsi, avant l'éclatement de l'Union soviétique, la politique américaine se résumait à un souci d'équilibre en limitant les tentatives soviétiques de créer des pays satellites dans le reste du monde. L'Afrique a occupé une place importante dans la compétition Est-Ouest. Aujourd'hui, même après la chute du mur de Berlin, les américains voient toute raison de pénétrer le continent africain pour des raisons stratégiques. A son ascension à la Maison Blanche, le président Bill Clinton avait renouvelé la coopération avec l'Afrique en y introduisant un nouvel élément important de coopération militaire. Ce nouvel élément de coopération militaire s'est concrétisé par l'introduction du programme « African Crisis Response Initiative » (ACRI). Avec ce programme, les américains ont conclu des accords bilatéraux avec certains pays de l'Afrique de l'Ouest qui leur offrent des facilités militaires (droit de survol, d'escale et de transit) dans cette sous région. La tentative la plus ambitieuse des Etats-Unis est traduite par ses intentions d'établir une base militaire dans les îles Sao Tomé et Príncipe en Golfe de Guinée.

En ce moment les Américains ne sont pas prêts à s'engager directement en Afrique de l'Ouest. Ils veillent quand même à ce que leur avis politique soit respecté et que leurs intérêts économiques soient garantis par les autres puissances mondiales, notamment la France, en ce qui concerne cette sous-région et l'Afrique en générale. L'appel au secours des soi-disant

¹¹ M. Nzuwah, W. King, « Afro-americans and US policy toward Africa : an overview », j. of Southern African Affairs, 1977, p. 237.

« Jeunes Patriotes » de La Côte d'Ivoire aux Américains et le rapprochement du régime Rwandais de Paul Kagamé aux Etats-Unis démontrent respectivement ce constat. En plus, même si les Américain ont considérablement diminué leur aide militaire aux Etats ouest africains, il existe encore quelques programmes de formation de stagiaires qui sont offerts aux pays francophones. Il y a aussi la fourniture de matériels et le financement de certains travaux d'infrastructure. L'influence américaine dans les politiques de défense des pays d'Afrique de l'Ouest reste donc limitée et ne répond qu'à des soucis d'ordre géopolitique et stratégique.

2.3.2 *Les autres Européens*

Cinq pays Européens, outre la France, sont impliqués dans le domaine militaire en Afrique de l'Ouest ; l'Allemagne, la Belgique, Les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Autriche. Leurs actions ne sont pas forcément en concurrence avec celles de la France. Dans leur conception et exécution, elles sont complémentaires. Néanmoins, la participation de ces pays présente un choix alternatif pour les pays « attachés » uniquement à la France pour plus de quarante ans. Par exemple, les pays francophones de la MICECI ont été préparés, équipés, projetés et déployés par la France sauf le contingent béninois. Ce contingent a connu un retard d'un mois sur les autres contingent pour son déploiement rien que pour attendre leur équipement et transport belge.

2.3.3 *La Chine*

La Chine a commencé à augmenter son influence militaire en Afrique de l'Ouest. Pendant les années soixante, elle avait déjà une place dans la sous-région dans les pays dits « radicaux ». Le Ghana de Kwame Nkrumah était le premier de la sous-région à embrasser l'aide militaire chinoise dans les années soixante. Plus tard et avec la création de l'union Ghana-Guinée-Mali, ces deux derniers pays se sont attachés à la Chine aussi. Actuellement la Chine est un grand fournisseur d'armement en Afrique de l'Ouest. Son industrie d'armement, même si elle est moins performante pour le moment que celle des autres pays fournisseurs d'armement, est très active dans la région. Prenant l'exemple du Ghana, l'armée ghanéenne vient d'échanger le fusil d'assaut G3 pour celui de M16 de fabrication chinoise. Elle a également reçu des pièces d'artillerie chinoises et les lance-roquettes. Certains pays de la sous-région sont en possession d'armement et du matériel chinois. Cependant, la Chine n'a en Afrique de l'Ouest aucun accord de défense ou d'assistance militaire mais elle offre des places de plus en plus nombreuses aux stagiaires ouest africains dans ses institutions militaires.

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES DES RELATIONS FUTURES

3.1 La Renaissance de l'Unité Africaine

En 1998, le leader Libyen Mohammed Qadhafî a mené une campagne très forte pour redynamiser l'unité africaine. « L'Afrique, ce n'est pas cinquante Etats. C'est une nation, un peuple, une culture, une économie, une défense, et aucune frontière.¹⁶ » La Déclaration de Syrte en Libye du 9 Septembre 1999 a lancée des négociations diplomatiques parmi certains pays puissants de l'Afrique pour renforcer l'unité du continent. Pour convaincre certains pays et aussi montrer la puissance de son pays, la campagne de Qadhafî a compris une tournée de cinq pays par voie routière en route pour la conférence des chefs d'Etats et de gouvernements au Togo. L'idée des « Etats-Unis d'Afrique », proposée au 36^{ème} Sommet de l'O.U.A. qui s'est tenu à Lomé, capitale du Togo, du 11 au 13 juillet 2000, n'est pas nouvelle. Elle est considérée comme une continuité, presque naturelle de la construction d'une union continentale tant espérée par les africains.

Les débats du Sommet en question et la reprise du projet , initié et introduit à l'ordre du jour par le chef de l'Etat libyen , rappelle en effet l'euphorie enregistrée , la veille de la création de cette institution , chez les « pères fondateurs » de l'organisation de l'unité africaine . Car déjà en 1963, animés par l'idéologie et le panafricanisme dans son apogée des milieux du 20ème siècle, le président ghanéen Kwame N'KRUMAH, chef de fil de ce qui était appelé en ce temps le « groupe de Casablanca »¹⁷, s'est vu son idée de fédéralisme rejeté par le « groupe de Monrovia »¹⁸ conduit par le président Julius NYERERE, de la Tanzanie. Ce dernier n'accepta aucune proposition qui porterait atteinte à la suprématie de l'Etat-Nation et à l'intangibilité des frontières héritées de la décolonisation dont certaines étaient plutôt contestées.

Le président ghanéen recommandait en effet dans son discours historique, devant les 32 chefs d'états et de gouvernements africains, réunis pour la première fois à Adis Abeba, la création d'une fédération avec une nationalité unique, un gouvernement continental, des affaires étrangères et une diplomatie communes, une monnaie africaine et une défense commune. Il précisa entre autres, que l'expansion sociale et le développement économique de l'Afrique ne se réaliseront qu'au sein d'un tel ensemble politique.

¹⁶ Cité par CALLIES de SALIES B., Spectaculaire retour de la Libye, *Le Monde diplomatique*, janvier 2001, p 9.

¹⁷ Groupe des radicaux : Ghana – Maroc - Egypte – Algérie -Mali – Libye – Guinée ...

¹⁸ Groupe des modérés : Tanzanie – Nigeria – Sénégal – Côte d'Ivoire – Niger – Congo ...

L'ironie du sort a voulu que le président Qadhdhâfi, poussé certainement par des raisons de revenir sur le devant de la scène internationale, propose à nouveau à une organisation agonisante, qualifiée « Club des chefs d'Etats », un projet d'union similaire où il prône la formation d'une union à l'américaine. Ce projet, considéré d'utopique et d'inopportun, fût immédiatement repris d'une manière réaliste par le président WADE du Sénégal.

Là, ce qui est à retenir, est que les africains veulent effectivement réformer dans le fond leur organisation qui a constitué jusqu'à présent un instrument de coopération et surtout un lieu de dialogue pour les Etats africains. Il est à signaler cependant que c'est la vision contradictoire de l'intangibilité des frontières et de la supranationalité qui ont constitué et constituent, tant au premier qu'au dernier Sommet, un obstacle à la réalisation d'une véritable union africaine. Dans les deux occasions, la position de la majorité des participants, tendait plutôt vers une union moins contraignante, qui respecte la souveraineté des Etats membres.

Néanmoins, ces frontières, héritées et acceptées comme *uti posseditis*¹⁹ sont au centre de la plupart des conflits interétatiques en Afrique. Certainement cette situation n'a fait qu'à contribuer à l'instabilité et le sous-développement. Les preuves se manifestent par les nombreux conflits qu'a connu le continent et qui perdurent jusqu'aujourd'hui. Les espoirs placés antérieurement dans les objectifs de l'organisation de l'unité africaine n'ont pas été réalisés. Le Continent dérive dans le malheur. Au sud du Sahara, le désert progresse, la famine s'installe et les populations fuient vers des horizons improbables. Les épidémies progressent et la démographie explose. La dette extérieure augmente et les compteurs économiques oscillent dans la zone de la catastrophe.

C'est pour faire face à ces réalités que l'Afrique se mobilise une fois de plus avec dynamisme, énergie, espoir et volonté politique afin d'affronter les défis des temps modernes. La question est à savoir si le nouveau projet d'union débattu à Lomé au mois de juillet 2000 sera un mythe ou une réalité.

Quoi que ce soit, l'évènement a marqué une nouvelle ère de politique africaine surtout dans le domaine des relations internationales. Même si c'est très tôt pour évaluer la performance de l'AU, sa position de force sur la sécurité politique dans le continent reste à respecter. Un Article de la constitution condamne sans aucune réservations un coup d'état dans le continent et procède à l'isolement complet d'un pays dirigé par un pouvoir issu d'une telle action. Cela va sans dire que les pays africains doivent compter sur cette nouvelle disposition prise par l'AU et non sur une intervention militaire par des pays avec lesquels ils ont des accords secrets. Face à la crise togolaise une mise en demeure a été prononcée lors d'une réunion au niveau des ambassadeurs à Addis-Abeba, l'organe exécutif de l'organisation panafricaine. Réagissant pour une fois avec une promptitude

¹⁹ L'entente par l'OUA au lendemain de l'indépendance, d'accepter les frontières telles qu'elles ont été tracées par les puissances coloniales.

remarquable, l'UA a voulu apparemment marquer le coup dans ce cas qui met à l'épreuve l'un de ses plus importants engagements, à savoir la possibilité de l'exclusion de ses rangs de tout pays « coupable » d'un coup d'Etat.

L'UA a aussi délibéré des sanctions éventuelles contre le Togo, même si ces sanctions étaient floues et non précisées. Les analystes s'accordent à penser qu'il pourrait s'agir de la « suspension de la participation (du pays) à l'UA, la suspension des relations commerciales (entre le pays visé et les autres membres) et la suspension des visas ». Consciente, par ailleurs, des limites de ses sanctions, l'Union africaine a invité du coup, « les Nations unies, l'Union européenne, les partenaires bilatéraux de l'UA, la communauté internationale dans son ensemble à soutenir fermement la position de l'UA sur la situation qui prévalait au Togo ».

Il ne pas probable qu'un pays comme la France aille contre une décision politique de l'ensemble des pays africains par voie de l'AU pour satisfaire un pays ou un gouvernement avec lequel elle a des accords de défense et de sécurité.

Cette analyse provient d'une étude des actions menées par la France ces dernières années en Afrique surtout en Afrique de l'Ouest face aux situations de crise. En Côte d'Ivoire la France n'a pas pu ou n'a pas voulu intervenir pour empêcher le renversement du gouvernement de Konan Bedié par le Général Guei en Décembre 2000. Deux ans plus tard, elle a choisi de ne pas appliquer à la lettre ses accords avec La Côte d'Ivoire face à la rébellion du 29 Septembre 2002. L'action française nous laisse avec deux constats ; soit la France ne maîtrise plus la situation et a donc perdu la main ou elle a fait un choix politique de rester neutre afin de sauvegarder ses intérêts économiques et politiques dans le continent entier conformément à sa nouvelle politique africaine.

3.2 *Les Exigences de la CEDEAO*

A sa création, la CEDEAO avait essentiellement pour mission de promouvoir l'intégration économique de la région. Néanmoins, l'instabilité politique dans la sous-région constitue un véritable obstacle à l'intégration et au développement. Depuis la crise Libérienne en 1989, certains pays de la région ont connu de graves conflits internes. Détournée de son rôle initial de promotion de l'intégration économique régionale, la CEDEAO est plongée au cœur des questions de gestion de conflit.

Dans le passé, la communauté internationale a souvent traité ces crises pays par pays. C'est cette anomalie que la CEDEAO cherche à corriger. Lors d'une interview, le Docteur Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire Exécutif de la CEDEAO a donné ce point de vue « On comprend la corrélation entre les situations des différents pays. Dans certains conflits, il est apparu que l'instabilité dans un pays peut engendrer l'instabilité dans un pays voisin. Il est donc heureux que nos partenaires commencent à le comprendre et à convenir avec nous qu'il faut voir la paix et la sécurité sous un angle mondial. Ils se rendent compte qu'on ne peut édifier un îlot

de paix et de sécurité dans un pays alors qu'il existe de nombreux foyers de tension et de conflit dans la sous-région »

Ces remarques sont valables pour la crise actuelle en Côte d'Ivoire. La guerre civile au Libéria, un pays voisin, et même celle en Sierra Léone, ont eu des conséquences déstabilisatrices en Côte d'Ivoire. La preuve en est que les milices issues de ces deux théâtres ont été impliquées dans la rébellion ivoirienne. Les autorités ivoiriennes doivent comprendre que leur outil sécuritaire, y compris l'accord de défense et de sécurité avec la France, n'est pas capable de gérer la situation. La France a choisi de soutenir les efforts sous-régionaux dans la résolution de la crise. L'ONU aussi a déclaré son soutien pour la CEDEAO vu cette communiqué ; « Les membres du Conseil de sécurité ont loué les initiatives et les activités entreprises par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue d'un règlement pacifique du conflit. À cet égard, ils ont exprimé leur plein appui aux efforts déployés par le Groupe de contact de la CEDEAO sur la Côte d'Ivoire et lancé un appel à la communauté internationale afin qu'elle soutienne la CEDEAO et qu'elle fournisse l'assistance nécessaire au déploiement immédiat de la Force de l'ECOMOG dont est convenu le Groupe de contact à sa réunion le 23 octobre 2002.

Les membres du Conseil de sécurité prennent note de la décision de l'Organe central du Mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits de l'Union africaine adoptée le 29 octobre 2002 à Addis-Abeba.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités des efforts entrepris par la France, à la demande des autorités légitimes de Côte d'Ivoire et à titre provisoire, pour empêcher la poursuite des combats dans le pays en attendant le déploiement de la Force de l'ECOMOG.²⁰ »

La CEDEAO depuis son intervention militaire au Libéria en 1990 avec la l'ECOMOG essaie d'assumer un rôle plus dominant dans la résolution de crise dans la sous-région. Bien que l'intervention au Libéria n'a pas été approuvée par la totalité des pays membres, le file du temps a permis aux membres de la Communauté d'arriver à un consensus en ce qui concerne la stabilité politique dans la sous-région. De plus en plus, on témoigne un rapprochement des deux camps anglophones et francophones dans les domaines de la défense et de sécurité. Au Libéria, la majorité des pays francophones étaient absents. Seuls la Guinée et le Mali ont participé avec une compagnie d'infanterie et des officiers d'état-major respectivement. Le Sénégal est arrivé un an plus tard avec un bataillon mais pas pour longtemps.

3.3 *Les Défis Politiques dans Quelques Pays Amis de la France*

La France s'est mis d'accord avec les autres pays ayant emprunté la voie de la démocratie pour veiller à la démocratisation en Afrique. Néanmoins, la situation politique dans certains pays amis de la France en Afrique de l'Ouest est instable. Les démarches manipulatrices de certains régimes poussent la France à « fermer l'œil en courant ». C'est peut-être pourquoi le régime démocratique de Konan Bedié en Côte d'Ivoire a été renversé par le Général Guei en 1999 malgré les accords avec la France et la présence militaire française. Egalement, en Septembre 2002, face à la rébellion ivoirienne, la France s'est contentée de jouer un rôle stabilisateur en tenant compte des réalités ivoiriennes et africaines.

²⁰ Déclaration à la Presse du Président du Conseil de Sécurité de l'ONU, Communiqué de presse SC/7558 31 octobre 2002

Tout récemment, la crise politique au Togo suite à la mort inattendue du président Gnassingbe Eyadema, a aussi mis la France dos au mur. Exiger les valeurs démocratiques et honorer des accords de défense et de sécurité à la fois nécessite une réflexion profonde de la part des autorités françaises. Il est aussi important pour la France de tenir compte de ses intérêts économiques et de l'opinion de la CEDEAO, L'Union Africaine, l'ONU et la communauté internationale. La France va-t-elle soutenir un seul régime ou bien même un individu contre les souhaits de toute une sous-région ou tout un continent ? La France va-t-elle prévoir une intervention militaire pour contrer une éventuelle invasion du Nigeria si jamais ce dernier géant ouest africain avait décidé d'exécuter sa menace ? Dans le cas échéant, de quelle importance seront les accords de défense et de sécurité avec la France s'ils ne se traduisent pas à une action militaire concrète de la part de la France ? Toutes ces hypothèses donnent lieu d'imaginer ce que peut être les relations futures entre la France et l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de la défense et de sécurité.

CONCLUSION

La France a une présence militaire assez importante en Afrique de l'Ouest. Cette présence est due à des différents accords bilatéraux signés notamment avec ses anciennes colonies de la sous-région dans le domaine de la défense. Ils comportent des accords de défense et de sécurité et l'assistance technique pour la formation des forces de sécurité des pays bénéficiaires. Cette coopération militaire qui date des années soixante a été conçue pour faire bénéficier les pays signataires et la France. A l'époque de leurs conceptions ces accords devaient permettre aux pays africains de sauvegarder leur intégrité territoriale et assurer la stabilité intérieure dans leurs territoires. Ils ont connu un succès généralement dans le passé mais, il devient de plus en plus difficiles dans ces dernières années de conserver ce succès.

Certains événements politiques et socio-économiques dans le monde ont influencé les décisions politiques et l'opinion publique aussi bien en France qu'en Afrique de l'Ouest et occasionné une modification de Cette coopération.

La fin de la guerre froide en 1990 et le déclenchement d'une série des conflits intra-étatiques en Afrique de l'Ouest, en commençant par le Libéria, sont les événements politiques majeurs. Sur le plan économique, la dévaluation du franc CFA en 1994 a délogé les économies des pays concernés et a attiré leur indignation. Pour répondre au phénomène de la prolifération des conflits dans la sous-région, la France a introduit le programme RECAMP. Que ce soit la recherche d'une solution efficace ou une expression de désintérêt, on y voit la volonté de la France de ne plus agir seul ou directement dans la sous-région. Cela a marqué aussi la fin du soutien inconditionnel au pouvoir en place. C'est ainsi qu'un pays comme la Côte d'Ivoire qui

a jouit d'une stabilité politique depuis son indépendance en 1960 grâce à ses liens militaires avec la France, a témoigné son premier coup d'état en 1999 mené par le Général Guei Robert.

La France s'est engagée à tenir des troupes entraînées, accoutumées aux conditions climatiques locales, prêtes à intervenir militairement au profit du pays demandeur, soit à partir de la France, soit à partir d'une base établie dans le pays. Mais est-ce que la France va prendre cet engagement en main dans n'importe quelle situation ?

Le rôle de plus en plus dominant qu'ont assumé la CEDEAO et même l'UA dans la résolution des crises africaines invite la France à agir en concertation avec ces deux organisations et en partenariat. Cette nouvelle disposition permet aussi à la France de conserver ses relations avec l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et d'inscrire ses actions militaires dans la sous-région dans une logique de légitimité. Ainsi, je crois que les relations futures entre la France et l'Afrique de l'Ouest seront avec la CEDEAO et non avec les pays individuels qui la compose.

La France ne bénéficie plus des mêmes récompenses économiques et politiques en Afrique aujourd'hui comme dans le passé. Si elle n'a pas abandonné ses alliés ouest africains, cette décision provient d'un point de vue moral que politico-économique. Je ne veux pas dire par là que l'Afrique de l'Ouest n'a aucune importance économique ou politique. Plutôt, il devient de plus en plus pour la France de s'emparer des ressources de ces pays de la même manière que dans le passé. Du même, sur le plan politique, les votes « en bloc », en faveur de la France, de ces pays ne sont plus garantis. Si l'Afrique lutte pour une place au Conseil de Sécurité de l'ONU, cela risque de jouer sur le soutien africain à la France dans l'ONU dans l'avenir.

Tous ces faits et constats réunis, il y a lieu de deviner que la coopération militaire entre la France et l'Afrique de l'Ouest va se baser sur un partage des responsabilités et des coûts, tout en tissant un partenariat qui garantisse les intérêts communs de toutes les parties prenantes.

